

DÉLIBÉRATION N° 2023-77
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOUT 2023

Date de la convocation :	
02 août 2023	
Date de séance :	
08 août 2023	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
09 août 2023	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	04
Votants	27
Pour	27
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-trois, le huit août à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	RIJKAART Alice
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy		X	CHAMPS Agnès
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii		X	LE CAILL Heinui
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		

OBJET :

**Modifiant la composition
d'une commission du
conseil municipal**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

23 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée et le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française notamment les articles L. 2122-10, R.2121-2, R.2121-3, R2121-4 ;

Vu le code électoral et notamment l'article L.270 ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04 juillet 2020 relative à l'élection du maire et des adjoints au maire de la commune de Papeete ;

Vu la délibération n°2020-115 du 8 décembre 2020, approuvant le règlement intérieur du conseil municipal et portant composition des commissions du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2022-132 du 13 décembre 2022, prenant acte de l'installation d'un nouveau membre au sein du conseil municipal et modifiant le tableau du conseil municipal en conséquence ;

Vu le rapport n° 2023-35 du 27 juillet 2023 présenté par Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 08 AOUT 2023

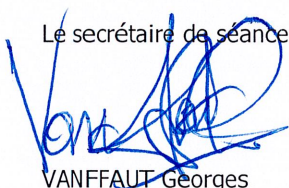
ADOpte

Article 1 : Madame Odile SMITH épouse TCHEOU HIVA TCHENG est désignée pour intégrer la commission n°1 « Commission des ressources » en remplacement de monsieur Dany GERARD.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

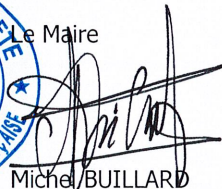
*Fait et délibéré en séance les jours, mois
et an susdits,
Pour transmission conforme*

Le secrétaire de séance


VANFFAUT Georges



Le Maire


Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/08/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003768-20230808-DEL2023_77-

Délibération n° 2023-77 Page 2 sur 2

RAPPORT N°2023-35

Relatif à un projet de délibération modifiant la composition d'une commission du conseil municipal

Mesdames, messieurs les adjoints,
Mesdames, messieurs les conseillers,

Par délibération n°2020-115 du conseil municipal du 08 décembre 2020, a été approuvé le règlement intérieur du conseil municipal et la nouvelle composition des commissions du conseil municipal.

Il a donc été institué par le règlement intérieur les quatre commissions suivantes :

- 1 – Commission des ressources : Personnel - Qualité de service - Affaires financières et budgétaires - Investissements - Affaires générales ;
- 2 – Commission des services techniques : Développement urbain - Travaux et services municipaux - Gestion des déchets - Assainissement et eau ;
- 3 – Commission des services à la population : Politique de la Ville – Sécurité - Education - Jeunesse - Sport - Vie associative - Emploi - Solidarité - Famille - Logement et habitat social ;
- 4 – Commission de la vie de la cité : Animation et promotion de la ville - Tourisme - Culture - Relations extérieures et internationales – Développement économique ;

Monsieur Dany GERARD était membre de la commission n°1 « Commission des ressources ».

Toutefois, par courrier daté du 27 octobre 2022 et reçu en mairie le même jour, monsieur Dany GERARD a démissionné du conseil municipal.

Aussi, par délibération n°2022-132 du Conseil Municipal du 13 décembre 2022, a été pris acte de l'installation d'un nouveau membre, madame Odile SMITH épouse TCHEOU HIVA TCHENG, au sein du conseil municipal.

Le projet de délibération ci-joint a pour objet remplacer monsieur Dany GERARD et de désigner madame Odile SMITH épouse TCHEOU HIVA TCHENG, membre de la commission n°1 « Commission des ressources ».

En conséquence, il vous est proposé d'approuver ce projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen.

Papeete, le 27 juillet 2023

Le Rapporteur,
Le Maire
Michel BUIILLARD